

Madame, Monsieur,

Vous êtes actuellement en contact téléphonique avec notre service technique pour un dépannage à distance (Remote).

Au cours de l'entretien / assistance téléphonique, quatre cas peuvent se présenter :

- 1/ le problème **peut être résolu à distance** avec notre technicien
- 2/ notre conseiller vous annonce qu'il est nécessaire de procéder au **remplacement de votre hardware**. Une offre vous sera proposée.
- 3/ le problème ne peut être résolu par téléphone, **une visite sur site est nécessaire**. Une offre de déplacement vous sera adressée.
- 4/ Mise en service à distance

Dans le **cas N° 1**, votre système n'étant plus couvert par la garantie, notre prestation téléphonique est soumise à facturation. Le taux horaire est de 90 eur HT (toute demi-heure entamée se verra facturée).

Une intervention SAV à distance est garantie un mois. Si dans ce délai, une nouvelle intervention s'avère nécessaire pour la même panne / le même dysfonctionnement, elle ne vous sera pas facturée.

DOCUMENT VALANT BON POUR ACCORD :

J'ai été informé(e) par le service après-vente que le dépannage à distance dont je bénéficie sera facturé à ma société selon les conditions décrites ci-dessus et je m'engage à accepter et à régler la facture correspondante à **BSI Eltromat France**.

Nom de la société : ADAPA France Fontenay-le-Comte

Nom du contact téléphonique : JOSLAIN Patrice

N° de commande (facultatif) :

Conditions de paiement : A 30 jours ☐

A 45 jours fin de mois ☒

Le : 22 mai 2023

Signature :



adapa France Fontenay-le-Comte SAS
Z.I. de St Médard - rue du Moulin de la Groie
85200 Fontenay le Comte France
Tél. +33 (0)2 51 69 03 18
Siret. 353 651 047 00031 - APE. 2222Z

A retourner ce jour à Elena Kopats : elena.kopats@bst.group

TARIF VALABLE JUSQU'AU 30/06/2023